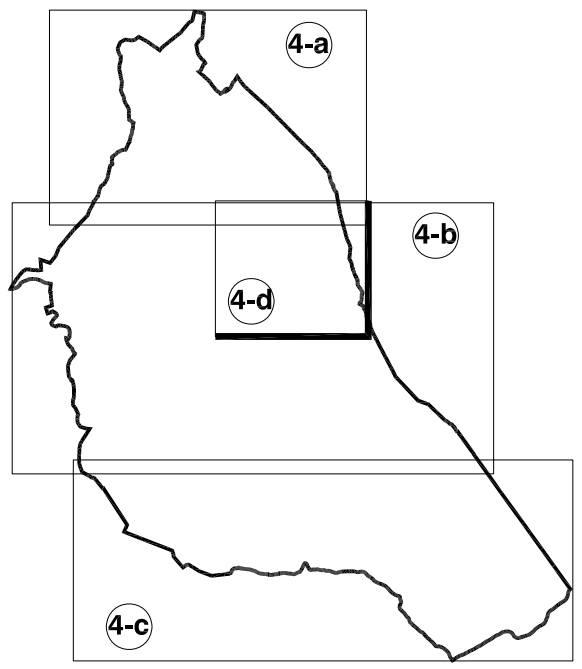




Pièce N°4-d

PLAN DE ZONAGE CENTRE VILLE

Echelle 1 / 2 500°

REVISION TOTALE DU PLU

Prescrite par DCM du 25/10/2001
Projet de PLU arrêté par DCM du
PLU approuvé par DCM du

CHRISTIAN LUYTON ARCHITECTE URBANISTE
AV FOCHI LE CONCORDE 83000 TOULON
TEL 04 94 89 06 48 mail christian.luyton@wanadoo.fr

Limite de zone ou de secteur

UA

Nom de zone

Nbiodiv

Nom de secteur

Espace Boisé Classé
à conserver ou à créer

Emplacement réservé pour voie ou
passage public à créer ou à élargir
N° d'opération
Emprise de la voie ou du passage public

Emplacement réservé
pour équipement ou ouvrage public
N° d'opération

Secteur où doit être préservé et
développé la diversité commerciale

Secteur exposé aux nuisances sonores

Zone soumise à l'aléa inondation fort

Zone soumise à l'aléa inondation
de moindre importance

Zone soumise à l'aléa mouvement de terrain

Eléments à protéger au titre de l'article L.123.1-5 7°
du code de l'urbanisme

★1 Patrimoine bâti

★57 Patrimoine paysager

Eléments à protéger au titre de l'article L.123-3-1
du code de l'urbanisme

★A Patrimoine bâti agricole

